Information

Liberté • Égalité • Fraternité
RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

MINISTÈRE
DE L'AGRICULTURE
ET DE
L'ALIMENTATION

Secrétariat général **Service des ressources humaines** **Sous-direction de la gestion des carrières et de la rémunération** **Bureau de gestion des personnels enseignants et des personnels de la filière formation-recherche** **78, rue de Varenne** **75349 PARIS 07 SP** **0149554955**	**Note de service** **SG/SRH/SDCAR/2021-332** **07/05/2021**

Date de mise en application : 07/05/2021
Diffusion : Tout public

Cette instruction n'abroge aucune instruction.
Cette instruction modifie :
SG/SRH/SDCAR/2021-313 du 29/04/2021 : : Procédure de dépôt des candidatures pour l'inscription sur la liste d'aptitude conduisant à une nomination en qualité de professeur certifié de l'enseignement agricole (PCEA) au titre de la rentrée scolaire 2021.
Nombre d'annexes : 0

Objet : Rectificatif - Procédure de dépôt des candidatures pour l'inscription sur la liste d'aptitude conduisant à une nomination en qualité de professeur certifié de l'enseignement agricole (PCEA) au titre de la rentrée scolaire 2021.

Destinataires d'exécution
DRAAF/services régionaux de la formation et du développement DAAF/services de la formation et du développement Etablissements d'enseignement technique agricole publics Etablissements d'enseignement supérieur agricole publics Administration centrale Directeurs et directrices des lycées maritimes Pour information : Inspection de l'enseignement agricole Organisations syndicales de l'enseignement agricole public

Résumé :

La présente note a pour objet de modifier la disposition prévue au dernier alinéa du I-A de la note N° 2021-313 du 29 avril 2021 de la façon suivante :

« Ces agents devront être en fonction dans un EPLEFPA en tant qu'enseignant à la rentrée scolaire 2021 ».

Les autres dispositions de la note demeurent inchangées.

Pour le ministre et par délégation,

Le sous-directeur
de la gestion des carrières
et de la rémunération

Laurent BELLEGUIC